



**FRET  
HEXAFRET**

**COMMUNICATION  
AUX SALARIÉS**

3 JUILLET 2025

# La restauration à Chambéry L'UNSA exige la mise en place de titres-restaurant !

Depuis mars dernier, le restaurant d'entreprise SNCF de Chambéry, géré par le CASI, est fermé. Cette situation prive les agents Hexafret de l'atelier Alpes d'un accès à un lieu de restauration sur leur temps de coupure repas quotidien.



**INITIALEMENT TEMPORAIRE, CETTE FERMETURE VIENT D'ÊTRE PROLONGÉE, SANS DATE DE RÉOUVERTURE FIXÉE, AU MOINS JUSQU'À MI-SEPTEMBRE 2025.**

## CETTE SITUATION SOULÈVE PLUSIEURS PROBLÈMES

- L'absence totale de solution de restauration d'entreprise pendant plus de six mois.
- Aucune contrepartie n'a été mise en place à ce jour pour compenser cette privation.
- Les agents concernés sont contraints de chercher par leurs propres moyens une

solution de restauration, souvent coûteuse ou inadaptée à leurs conditions de travail.

## L'UNSA LE RAPPELLE

Il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer l'accès à un dispositif de restauration pour les agents. En l'absence de celui-ci, l'attribution de titres-restaurant constitue la mesure la plus juste et équitable !



**POUR L'UNSA, LE RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL PASSE AUSSI PAR L'ACCÈS À UN REPAS SUR LE LIEU DE TRAVAIL !**

## EN TROIS POINTS CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

- #1 L'attribution immédiate de titres-restaurant à tous les agents Hexafret de l'atelier Alpes, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2025, pour toute la durée de fermeture de la cantine du CASI.
- #2 Que cette mesure reste en vigueur jusqu'à la réouverture effective du

lieu de restauration ou la mise en place d'une solution alternative équivalente.

- #3 L'ouverture d'un dialogue formel avec la direction, dans les plus brefs délais, afin de garantir une équité de traitement entre les agents de différentes entités SNCF.

